



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 13 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le treize du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Conseil Général, 15, Lices Georges Pompidou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Mme Maryse NICOLAS, représentante M. Vincent LELONG, comptable du SDIS,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Serge ENTRAYGUES, André FABRE, Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD.

Absents excusés :

MM. Georges BOUSQUET, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Christian MERCIER, SGT Franck VIALA, CNE Mohamed BOURAHLA, LTN Patrick DELMON.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 11 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 1.

Date de la convocation : 2 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°037/CA - 06/14**

**OBJET : Cession à l'euro symbolique à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Tarn du VTP 70**

Le SDIS81 souhaite développer plus avant sa politique de soutien à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Tarn (UDSP81), qui a notamment la charge d'assurer la gestion de la musique départementale.

La réforme à venir de l'autocar du SDIS81, prévue en 2015 pour des raisons liées à l'évolution imposée des dispositifs de sécurité des passagers (nécessité de disposer pour chaque passager d'une ceinture de sécurité), impose en effet de doter cette association de moyens destinés à projeter les musiciens sur les différentes cérémonies sur lesquelles ils sont requis.

Après avoir cédé à l'UDSP81 deux VTP en instance de réforme, le SDIS81 se propose par conséquent de céder à l'euro symbolique à cette même association un dernier VTP en fin de vie opérationnelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser le SDIS81 à céder au prix de 1 € le VTP74 à l'UDSP81 à compter du 1er juillet 2014. L'UDSP assumera alors la charge financière et assurantielle que représente ce véhicule.

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **19 juin 2014**  
et de la publication-notification du **19 06 2014**

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité